

**Procès-verbal de la Réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

30 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

Étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. l'examen par la commission des rapports d'activités pour l'année 2014 des services publics départementaux externalisés :
 - l'abattoir départemental de Cernay,
 - l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR,
 - le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit,
2. des points d'informations concernant d'autres services publics départementaux :
 - les démarches faites en vue de l'exploitation du bâtiment d'accueil touristique du site du Lac d'Alfeld,
 - les opérations préalables à la gestion du service public de production d'énergie électrique du Département.

PRÉSENCE

◆ Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

➤ les représentants des associations haut-rhinoises, membres de la commission :

- M. Max DELMOND, Président de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace,
- M. Fernand THUET, Président de l'UDAF 68,
- M. Éric THOUMELIN, Chef de projets, représentant du CAHR,
- M. Daniel REBERT, membre du Réseau APA, représentant l'Association APALIB',
- M. Michel BREUZARD, représentant d'Alsace Nature Haut-Rhin.

➤ les Conseillers départementaux, membres de la commission :

- M. Éric STRAUMANN, Président de la CCSPL, Président du Conseil départemental,
- M. Alain GRAPPE, Vice-Président du Conseil départemental,
- Mme Karine PAGLIARULO, Conseillère départementale,
- Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale,
- M. Lucien MULLER, Conseiller départemental.

➤ les personnes qualifiées invitées et représentants de l'administration départementale :

- M. Philippe JAMET, Directeur Général des Services,
 - M. Georges WALTER, Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - Mme Stéphanie HUCBOURG, Chef du Service Aménagement et Grands Projets,
 - M. Pascal FALVISANER, Directeur administratif et financier de l'ADAUHR,
 - M. Jean RAPP, Directeur-Adjoint de l'ADAUHR,
 - M. Philippe WALTER, du Service Aménagement et Grands Projets,
 - M. Lionel ALFONSI, du Service Juridique, en charge du secrétariat de la réunion.
- ◆ Étaient excusés Mme Catherine RAPP, Conseillère départementale, Mme Suzie BOBENRIETH, représentante de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, M. André HEIMBURGER, Directeur général de l'ADAUHR, et M. Philippe TRIMAILLE, Conseiller départemental.

PRÉSIDENTE DE LA RÉUNION

M. Éric STRAUMANN, Président du Conseil départemental et Président de la CCSPL, remercie les membres de la commission de leur présence, ouvre la réunion et donne la parole à M. Georges WALTER pour exposer le bilan d'activités de l'année 2014 de l'abattoir de Cernay.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Abattoir départemental de Cernay

M. Georges WALTER, à l'appui d'une projection sur écran, rappelle que pour soutenir l'élevage local, il faut valoriser l'abattage local, ce qui est la vocation de l'abattoir de Cernay, étant rappelé que le seul autre abattoir public alsacien se situe à Holtzheim.

Il est rappelé que l'exploitant collecte les redevances de service public (redevances d'usage) perçues sur les usagers et que ce montant, d'environ 18 000 euros, est reversé par l'exploitant au Département. En parallèle, environ 100 000 euros ont été engagés par le Département en 2014 pour maintenir les équipements à leur niveau de qualité.

M. le Président précise que, dans ces conditions, d'une part, le Département ne fait pas de bénéfice sur ce service public, ce qui n'est pas sa vocation, et, d'autre part, que la société d'exploitation de l'abattoir de Cernay gère le site pour être à l'équilibre.

Ainsi, son résultat net en 2014 est en léger déficit de 51 473 €. Ce déficit correspond à 3,5 % de son chiffre d'affaires (1,024 M€). Il n'est pas dû à l'activité actuelle. Ce montant correspond à peu près au montant annuel des mensualités de remboursement par la société exploitante d'une somme due au Département (il s'agit de la régularisation de retards de reversement au Département des redevances d'usage perçues par la société dans les premières années de fonctionnement de l'abattoir sous l'ancienne direction).

Est aussi rappelée la différence de gestion et de niveau de dépenses structurelles entre les abattoirs français et les abattoirs allemands.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2014.

**Agence Départementale d'Aménagement
et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR**

Mme HUCBOURG rappelle que la Présidence de l'ADAUHR est exercée par M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental.

L'ADAUHR compte 41 collaborateurs, représentant 37,5 ETP, et exerce 15 métiers répartis en 5 familles, dont celles des métiers de la stratégie (au titre desquels les missions de l'Observatoire de l'Economie sont assurées), de l'urbanisme, de l'aménagement, du conseil juridique et de l'information géographique.

M. RAPP développe les trois familles d'activités de l'ADAUHR (les deux premières répondant aux missions de service public dévolues par le Département) à travers des exemples de missions réalisées en 2014 :

- le conseil aux collectivités locales (35 % de l'activité de l'agence) : cette activité a progressé en raison des évolutions législatives (exemple de la loi ALUR),
- les études pour le Département (35 % de l'activité de l'agence) : les Services de la Solidarité ont eu recours aux services de l'ADAUHR : après création de référentiels, l'ADAUHR a été chargée de réaliser des diagnostics, avec constats in situ, pour veiller au respect des objectifs confiés par le Département aux EPAHD, tout comme la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (association au projet « Ma Commune 68 ») ou encore le Service du Développement Économique (pour la participation de l'ADAUHR au Tableau de Bord des Territoires, primé en 2014 - prix fondation Territoria Argent),
- les activités relevant du champ concurrentiel (30 % de l'activité de l'agence) : l'ADAUHR réalise notamment, au profit des communes, des études de restructuration de friches ou de gestion de bâtiments communaux inoccupés.

M. FALVISANER indique qu'en 2014 le résultat en fonctionnement a été déficitaire de près de 140 000 euros (pour un volume de dépenses de l'ordre de 2,886 millions d'euros) et que 85% des dépenses de fonctionnement ont été consacrées à la masse salariale de l'ADAUHR.

Enfin, le résultat au titre de 2014 s'est porté à -68 300 euros.

Il est pris acte du rapport de gestion de l'ADAUHR pour l'année 2014.

**Réseau départemental de
télécommunications électroniques à haut débit**

M. Philippe WALTER introduit sa présentation en indiquant que ce service public délégué a atteint son rythme de croisière. En 2014, les principaux investissements ont été le renouvellement des équipements.

M. REBERT demande quelle est la configuration du réseau. Il est répondu le réseau est à 85% enterré, contre 15 % de réseau aérien.

Les activités techniques en 2014 ont constitué à prolonger le réseau existant en raccordant de nouveaux sites ou bâtiments, à effectuer des opérations de désaturation et à mettre en œuvre un programme de maintenance annuelle des *shelters* (armoires de rue).

En ce qui concerne la commercialisation, en 2014, en valeur absolue, une progression du nombre de connexions ADSL a été constatée.

La délégation de service public couvre, à fin 2014, 19 923 abonnés.

A titre d'exemple, mention a été faite de quelques raccordements qui ont été effectués sur l'exercice 2014, en direction de sites publics (collèges, EPAHD, Centre hospitalier de Thann) ou d'entreprises diverses.

Le chiffre d'affaires de 6,367 M€ en 2014 (contre 5,525 M€ en 2013) est en progression, tout comme les charges de la société délégataire (4,113 M€ contre 3,919 M€ en 2013). L'excédent brut d'exploitation est plus important que l'année précédente (2,253 M€ contre 1,606 M€ en 2013).

Le résultat d'exploitation ressort à 1,077 M€ contre 0,616 M€ en 2013 (soit une progression de 74,8 %) et le résultat net ressort à 0,617 M€ contre 0,358 M€ en 2013 (+ 72 %).

En conclusion, la gestion déléguée de ce service public départemental a atteint son équilibre économique.

Il est rappelé que cette délégation de service public (DSP) écherra en 2021. Les biens de la DSP haut-rhinoise auront vocation, à l'échéance du contrat (ils seront alors amortis), à intégrer le réseau consacré aux télécommunications à très haut débit que la Région pilote actuellement et qu'elle déploiera prochainement dans le cadre d'une DSP à l'échelon alsacien.

Il est pris acte du rapport de gestion 2014 de la Société Haut-Rhin Télécom, délégataire de l'exploitation du réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit.

Point d'information sur la gestion du bâtiment d'accueil touristique du site du Lac d'Alfeld

M. Georges WALTER intervient au titre de ce dossier afin d'informer les membres de la commission sur les suites de la résiliation anticipée de la délégation de service public de la gestion du bâtiment d'accueil touristique aux abords du Lac d'Alfeld.

La CCSPL avait, lors de sa réunion du 3 novembre 2014, pris acte de la résiliation anticipée du contrat de DSP conclu l'année précédente avec M. DUHAMEL, en raison des difficultés économiques rencontrées par celui-ci et avait donné un avis favorable à la relance d'une nouvelle procédure d'attribution.

L'intention du Département était alors de confier l'exploitation du bâtiment, par voie de DSP, pour l'été 2015, sauf à ce qu'un accord avec les décideurs publics locaux ait, entre temps, permis au Département de déléguer la gestion d'une partie du foncier de ce site à la Communauté de communes, pour promouvoir une gestion publique au plus près du terrain.

Or, le contexte local n'a pas permis de concrétiser ce transfert patrimonial. Par ailleurs, des difficultés procédurales rencontrées par un professionnel de la restauration déjà en activité pour la reprise de l'exploitation sous le régime d'un bail commercial ont empêché la réouverture du site en juillet 2015.

M. REBERT indique que la suggestion de confier la gestion du bâtiment à un aubergiste déjà en activité avait été émise par la CCSPL lors de sa réunion du 3 novembre 2014.

Actuellement, le site est sous surveillance et mis hors gel.

**Point d'information sur la régie départementale
de production d'énergie électrique**

Lors de sa réunion du 3 novembre 2014, la CCSPL a donné un avis très favorable au projet de production d'électricité en vue d'être revendue à EDF et à son mode de gestion sous le régime de la régie sans personnalité juridique pour exploiter ce nouveau service public départemental.

M. Georges WALTER informe les membres de la commission que des impondérables avec EDF, en ce qui concerne le volet rachat de l'électricité, sont survenus en 2015. C'est la raison pour laquelle la mise en marche du service n'a pas encore eu lieu, bien que les trois turbines installées à Battenheim et à Munchhouse soient opérationnelles pour la production d'électricité.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. le Président remercie les membres de la commission pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Le 12 novembre 2015

Monsieur Éric STRAUMANN,
Président du Conseil départemental
et Président de la CCSPL


